



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE – COMMUNE DE LANTON

Sur le projet de l'Élaboration partielle du Plan Local d'Urbanisme sur les parties et dispositions annulées par voie juridictionnelle

Par arrêté n° 117-2025 du 25 Avril 2025, le Maire de Lanton a ordonné l'ouverture de l'Enquête Publique sur le projet de l'Elaboration Partielle du Plan Local d'Urbanisme sur les parties et dispositions annulées par voie juridictionnelle.

À cet effet, Monsieur Philippe LEHEUP a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur et Monsieur Daniel LECLERC, commissaire enquêteur suppléant, par décision du Tribunal Administratif de Bordeaux le 27 mars 2025.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie ou ses annexes, du lundi 26 mai 2025 au mercredi 25 juin 2025 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :

- de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Le dossier sera mis à la disposition du public en Mairie et également sur un poste informatique en accès libre aux jours et horaires d'ouverture de la Mairie comme indiqués ci-dessus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête déposé en Mairie pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

Le public pourra également transmettre ses observations par écrit directement auprès du Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Lanton, 18 avenue de la Libération, 33138 Lanton.

Le public pourra, pendant toute la durée de l'enquête, adresser ses observations par voie dématérialisée sur le registre électronique à l'adresse suivante : elaboration-plu-lanton@mail.registre-numerique.fr du lundi 26 mai à 9h00 au mercredi 25 juin à 17h00.

Par ailleurs, le dossier d'enquête sera consultable à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/elaboration-plu-lanton>

Le Commissaire Enquêteur recevra le public :

- le lundi 26 mai de 9h00 à 12h00 en Mairie de Lanton,
- le vendredi 13 juin de 9h00 à 12h00 en Mairie de Lanton,
- le mercredi 25 juin de 14h00 à 17h00 en Mairie de Lanton,

Le Commissaire Enquêteur dispose d'un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête publique pour transmettre à madame le Maire, le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées qui seront tenus à la disposition du public en Mairie.

Ce dernier pourra consulter le rapport et les conclusions pendant une durée d'un an à la Mairie de Lanton, ainsi qu'à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/modif-2-plu-lanton> .

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication sur demande écrite.

Vu et certifié par Madame le Maire pour affichage et publication.

Marie LARRUE
Maire de Lanton

Conseillère Départementale